



Stratégie institutionnelle de gestion des données

1 mars 2023

Table des matières

1. Préambule	3
2. Objectifs	5
3. Définitions	5
4. Principes	8
5. Portée	9
6. Rôles et responsabilités	10
7. Approche	11
7.1 Sensibilisation et soutien	11
7.2 Pratiques de gestion des données de recherche	12
7.3 Gouvernance et gestion	12
7.4 Infrastructure	13
7.5 Dataverse	13
8. Calendrier	14
9. Ressources complémentaires	15
10. Contact	15

1. Préambule

La présente stratégie est rattachée à la *Politique institutionnelle de la recherche*¹ de l'École nationale de cirque (ci-après « l'École »). Cette stratégie répond à la *Politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche*² (ci-après « la Politique ») proposée par les Instituts de recherche en santé du Canada³ (IRSC), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada⁴ (CRSNG) et le Conseil de recherches en sciences humaines⁵ (CRSH) (ci-après « les Organismes »). En outre, la Politique vise à développer la gestion des données de recherche pour :

- Soutenir l'excellence de la recherche en promouvant de saines pratiques de gestion des données qui y sont liées;
- Augmenter le nombre de citations des ensembles canadiens de données;
- Accroître la reconnaissance des chercheur.euse.s canadien.ne.s en matière de production et de partage de données;
- Aider les chercheur.euse.s à adopter des pratiques de gestion des données qui soient conformes aux obligations éthiques, légales et commerciales en vigueur, et qui respectent les exigences des Organismes;
- Reconnaître la souveraineté des données autochtones et le fait que la recherche effectuée par et avec les peuples autochtones sera gérée selon leurs principes et en partenariat avec ces derniers;
- Aligner les pratiques canadiennes de gestion des données avec les normes internationales afin de permettre la collaboration en matière de recherche à l'échelle mondiale;
- Accroître l'archivage, la découvrabilité et la valorisation des données afin d'améliorer l'efficacité de la recherche, d'accélérer la découverte et de favoriser l'innovation, autant que possible.

La Politique comprend trois exigences principales :

L'élaboration d'une stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche : Cette stratégie décrit comment l'établissement veillera à fournir un soutien et des conseils en matière de gestion des données de recherche à ses chercheur.euse.s. La stratégie doit être publiée sur le site Web de l'établissement d'ici le 1^{er} mars 2023.

¹ https://ecolenationaledecirque.ca/wp-content/uploads/2022/06/politique_institutionnelle_de_la_recherche_12.12.2018_approuvee_par_ca_lg.pdf (dernière consultation : 28 nov. 2022).

² <https://science.gc.ca/site/science/fr/financement-interorganismes-recherche/politiques-lignes-directrices/gestion-donnees-recherche/politique-trois-organismes-gestion-donnees-recherche> (dernière consultation : 28 nov. 2022).

³ <https://cihr-irsc.gc.ca/f/193.html> (dernière consultation : 28 nov. 2022).

⁴ https://www.nserc-crsng.gc.ca/index_fra.asp (dernière consultation : 28 nov. 2022).

⁵ <https://www.sshrc-crsh.gc.ca/home-accueil-fra.aspx> (dernière consultation : 28 nov. 2022).

*L'élaboration d'un plan de gestion des données*⁶ : Ce plan est un document lié à un projet de recherche particulier qui décrit comment les données seront traitées à chaque étape de leur cycle de vie. Au moment de la publication de la présente stratégie, l'inclusion de plans de gestion des données dans les demandes de subvention effectuées auprès des Organismes ne sera pas requise pour toutes les possibilités de financement, et ce, jusqu'à l'achèvement et à l'évaluation d'une phase pilote pour certaines possibilités de financement en 2023.

Le dépôt de données : Subséquemment à l'évaluation des stratégies institutionnelles de gestion des données, les Organismes exigeront que les bénéficiaires de subventions effectuent le dépôt des données, des métadonnées et du code qui appuient leurs recherches et les résultats publiés dans un périodique scientifique ou présentés dans des prépublications. Ces dépôts devraient être accessibles à d'autres personnes afin qu'elles puissent en réutiliser les données lorsque les obligations éthiques, légales et commerciales le permettent. Il est important de souligner qu'il ne s'agit pas d'une politique d'ouverture des données qui exigerait que les chercheurs autorisent l'accessibilité universelle à toutes les données de recherche. Cette initiative de dépôt de données répond à l'engagement du gouvernement du Canada en matière de science ouverte⁷, qui soutient l'amélioration de l'accessibilité aux résultats de recherche (y compris les publications et les contributions publiques) et aux données scientifiques de la recherche financée par des fonds publics (le cas échéant).

Par ailleurs, le présent document vise deux objectifs fondamentaux. Dans un premier temps, il précise les principes, les objectifs et la vision de l'École en matière de gestion des données de recherche. Dans un second temps, il détermine l'approche que l'École mettra en place pour augmenter sa capacité à gérer ces données. Ainsi, la stratégie et l'approche présentées ici fixent les grandes lignes directrices qui guideront l'élaboration des politiques et des pratiques de gestion des données de recherche à l'École au cours des prochaines années. Les détails d'ordre plus technique et pratique, quant à eux, seront précisés en temps opportun dans le cadre de l'approche définie à la section 7.

Ce document est évolutif, c'est-à-dire qu'il peut changer avec le temps, au fur et à mesure que le travail de gestion des données de recherche institutionnelle progressera selon la capacité et les besoins de l'École.

⁶ <https://assistant.portagenetwork.ca/> (dernière consultation : 1^{er} févr. 2023).

⁷ <https://science.gc.ca/site/science/sites/default/files/attachments/2022/La-Feuille-de-route-pour-la-science-ouverte.pdf> (dernière consultation : 1^{er} févr. 2023).

2. Objectifs

Voici les objectifs de l'initiative de gestion des données de recherche de l'École :

- Reconnaître et établir l'importance de la gestion des données de recherche en définissant les objectifs et les principes fondamentaux de l'École en la matière, et en précisant l'approche de cette dernière pour accroître sa capacité à gérer ces données;
- Sensibiliser et introduire toutes les personnes impliquées dans la recherche menée en collaboration avec l'École et en son sein à l'importance de la gestion des données de recherche;
- Instaurer une culture dans laquelle les meilleures pratiques de gestion des données de recherche sont intégrées aux pratiques communes à tous les chercheur.euse.s qui œuvrent au sein de l'École;
- Reconnaître que les données générées par la recherche à l'École sont uniques, et que les résultats qui en découlent sont précieux et peuvent avoir un impact sur les arts du cirque, les arts du spectacle et la performance humaine ainsi que dans d'autres domaines. Ces données doivent être correctement gérées tout au long de leur cycle de vie afin d'améliorer l'efficacité de la recherche et d'accélérer les découvertes à l'intérieur et à l'extérieur de l'École;
- Développer un environnement de travail qui permet aux chercheur.euse.s de travailler avec tous les types de données de recherche et à en assurer la saine gestion. Un tel environnement devrait respecter les obligations éthiques, légales et commerciales en vigueur tout comme les exigences des Organismes⁸;
- Reconnaître et soutenir la souveraineté des données autochtones pour les recherches effectuées avec et sur les peuples autochtones, et l'importance que les données connexes soient gérées conformément aux principes élaborés et approuvés par les peuples autochtones.

3. Définitions

Recherche : Démarche visant le développement des connaissances au moyen d'une étude structurée ou d'une investigation systématique⁹. Les principaux domaines de recherche de l'École sont :

- Performance humaine
- Design d'environnement et d'expérience
- Innovation sociale
- Technologie numérique

⁸ <https://science.gc.ca/site/science/fr/financement-interorganismes-recherche/politiques-lignes-directrices/gestion-donnees-recherche/politique-trois-organismes-gestion-donnees-recherche> (dernière consultation : 30 nov. 2022).

⁹ <https://ethics.gc.ca/fra/documents/tcps2-2022-fr.pdf> (dernière consultation : 31 janv. 2023).

Les activités de recherche peuvent avoir lieu ou non à l'École nationale de cirque. La recherche peut également consister en des activités visant à soutenir des partenaires de l'industrie.

Chercheur.euse : Personne qui mène des activités de recherche à l'École ou qui y est affiliée d'une manière ou d'une autre, que ce soit dans le cadre d'un emploi à temps plein ou partiel, d'un travail contractuel, d'une association de recherche, d'une participation à titre d'étudiant.e à court ou long terme, ou d'une activité bénévole.

Données de recherche : Ensemble d'informations destinées à être utilisées à des fins de recherche, incluant le matériel biologique humain.

Cycle de vie des données : Durée totale d'existence d'un ensemble de données particulier, ou d'un dérivé d'un ensemble de données. Le cycle de vie comprend souvent un certain nombre d'étapes séquentielles et potentiellement interconnectées, ce qui inclut la planification, la création, la documentation, le traitement, l'analyse, le stockage, l'archivage et la destruction des données.

Métadonnées : Informations et documentation décrivant un ensemble précis de données et fournissant un aperçu dudit ensemble qui permet d'en avoir une compréhension générale. Les informations courantes documentées dans les métadonnées comprennent la taille des données et leur type (textuelles, numériques, photos/images, vidéos, etc.), le format du fichier, le contexte et les détails de l'origine des données, la convention d'attribution de noms de fichiers, l'orientation des détails internes des données, le lien avec la base de données ou avec d'autres données/ensembles de données (le cas échéant), le propriétaire ou la personne-ressource, etc.

Gestion des données de recherche (GDR) : Procédures et pratiques qu'appliquent les chercheur.euse.s et les équipes pour gérer de manière appropriée les données à chaque étape de leur cycle de vie, et ce, dans le but d'accroître l'efficacité et la clarté de la recherche, ainsi que la réutilisabilité des données. Selon le cas, les procédures et pratiques peuvent inclure (sans s'y limiter) : la planification, la création de métadonnées, l'attribution de nom de fichiers, le stockage des fichiers, la sauvegarde, la préservation, la sécurité, le contrôle et l'assurance de la qualité, la documentation, l'accord de licence, l'éthique, le partage, la découvrabilité et la réutilisation, entre autres choses.

Stratégie de gestion des données : Feuille de route précisant la manière dont un établissement compte développer et accroître sa capacité de gestion des données de recherche afin de répondre à ses besoins en la matière tout en respectant les obligations éthiques, légales et commerciales ainsi que les exigences des Organismes qui y ont trait. Cette stratégie peut présenter des volets majeurs, par exemple une évaluation du niveau de préparation de l'établissement, des mesures de sensibilisation, l'élaboration de politiques et de pratiques de travail, et une proposition d'amélioration de l'infrastructure. Il n'est pas nécessaire de préciser les détails plus techniques de la stratégie ni de les clarifier au moment de l'élaboration de cette dernière. Plutôt, tous les détails pertinents concernant les pratiques de travail seront déterminés préalablement à l'exécution de la stratégie.

Plan de gestion des données : Document officiel décrivant en détail les pratiques qui guident la gestion des données pour un projet de recherche en particulier. Les plans de gestion des données comprennent souvent (sans s’y limiter) des précisions ayant trait aux éléments suivants : collecte des données, création et documentation des métadonnées, analyse et traitement, stockage, accessibilité, confidentialité et sécurité, partage, réutilisation, préservation et destruction. Des ressources¹⁰ pour appuyer la création de plans de gestion des données ont été développées et sont rendues accessibles par l’Alliance de recherche numérique du Canada¹¹.

Dataverse : Dépôt, centralisé ou distribué, interne ou externe, contenant une somme d’ensembles de données de recherche numériques ou analogiques ainsi que des matériels et informations connexes (métadonnées, documentation, code, etc.) qui peuvent être spécifiques ou non à un seul établissement ou à une seule entité de recherche. Un tel dépôt peut permettre et faciliter la préservation, la découvrabilité et la réutilisation (le cas échéant) des actifs de la recherche.

Organismes : Terme utilisé dans le présent document pour désigner collectivement les organismes à l’origine de la *Politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche* : les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH).

Types de renseignements : Les définitions suivantes décrivent les différents types de renseignements qui peuvent être recueillis au cours d’une recherche impliquant des participant.e.s et qui nécessitent des considérations importantes en matière de gestion des données. Ces définitions sont tirées de l’*Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*¹².

Renseignements d’identification directe – Renseignements permettant d’identifier une personne en particulier par des identificateurs directs (p. ex., nom, numéro d’assurance sociale ou numéro d’assurance maladie).

Renseignements d’identification indirecte – Renseignements qui peuvent vraisemblablement permettre d’identifier une personne par une combinaison d’identificateurs indirects (p. ex., date de naissance, lieu de résidence ou caractéristique personnelle distinctive).

Renseignements codés – Renseignements dont les identificateurs directs ont été retirés et remplacés par un code. Si ce code est accessible, il peut être possible de réidentifier des participant.e.s précis.e.s (p. ex., si le.la chercheur.euse principal.e conserve une liste permettant d’associer, au besoin, le nom de code des participant.e.s à leur vrai nom).

¹⁰ <https://assistant.portagenetwork.ca/> (dernière consultation : 1^{er} févr. 2023).

¹¹ <https://alliancecan.ca/fr> (dernière consultation : 1^{er} févr. 2023).

¹² <https://ethics.gc.ca/fra/documents/tcps2-2022-fr.pdf> (dernière consultation : 31 janv. 2023).

Renseignements anonymisés – Renseignements dont tous les identificateurs directs sont irrévocablement retirés et pour lesquels aucun code permettant une réidentification ultérieure n’est conservé. Le risque de réidentification de la personne à partir des identificateurs indirects restants est faible ou très faible.

Renseignements anonymes – Renseignements auxquels aucun identificateur n’a jamais été associé (p. ex., réponses à un sondage anonyme). Le risque d’identification des personnes est faible ou très faible.

Renseignements accessibles au public : Matériels documentaires, publications et/ou enregistrements existants stockés, qui peuvent inclure ou non des renseignements identificatoires, et qui ne font l’objet d’aucune restriction quant à leur utilisation ou à leur distribution, ou qui peuvent être divulgués sous certaines conditions légales.

4. Principes

L’École s’engage à développer et à mettre en œuvre les ressources appropriées et une infrastructure permettant la gestion efficace des données de recherche pour l’ensemble de ses chercheurs.euse.s. Ainsi, elle souhaite continuer à favoriser la haute qualité de la recherche menée dans les domaines des arts du cirque, des arts du spectacle et de la performance humaine.

L’École reconnaît que ses données constituent un atout ainsi qu’un important résultat de recherche. Compte tenu de la nature unique du travail de l’École, il est admis que la qualité des procédures de gestion des données – tout comme la préservation et le partage (le cas échéant) des données générées par l’établissement – contribue directement à l’accélération de la production de connaissances et à l’avancement des arts du cirque, des arts du spectacle et de la performance humaine, et ce, aussi bien à l’intérieur qu’à l’extérieur du cadre de la recherche de l’École. De surcroît, toute utilisation des données, qu’elle soit interne ou externe, doit suivre les principes FAIR¹³ (*Findability, Accessibility, Interoperability, Reuse*) : trouvabilité, accessibilité, interopérabilité et réutilisation des données.

Le traitement des données doit être effectué avec respect à chaque étape de leur cycle de vie. Cela inclut les pratiques de travail courantes et quotidiennes ainsi que les cas de collaboration, de partage et de réutilisation. La sécurité des données et la confidentialité des renseignements sont des priorités de la plus haute importance. L’engagement relatif à la qualité du traitement des données s’arrime avec la *Politique institutionnelle sur l’éthique de la recherche avec des êtres humains*¹⁴ et la *Politique institutionnelle sur l’intégrité en recherche*¹⁵ de l’École. L’engagement

¹³ <https://www.go-fair.org/fair-principles/> (dernière consultation : 28 nov. 2022).

¹⁴ https://ecolenationaledecirque.ca/wp-content/uploads/2022/06/politique_institutionnelle_sur_l_ethique_de_la_recherche_avec_des_etres_humains_12.12.2018_approuvee_par_ca_lg.pdf (approuvée en déc. 2018; dernière consultation : 2 déc. 2022)

¹⁵ https://ecolenationaledecirque.ca/wp-content/uploads/2022/06/politique_institutionnelle_sur_lintegrite_en_recherche_12.12.2018_approuvee_par_ca_lg.pdf (approuvée en déc. 2018; dernière consultation : 2 déc. 2022).

dans le cadre de collaborations, du partage et de la réutilisation des données sera déterminé selon une évaluation approfondie des relations de travail ou selon les parties concernées; il tiendra compte, au cas par cas, d'aspects comme l'intégrité, la propriété intellectuelle et l'éthique, entre autres.

La protection des peuples et des communautés autochtones reconnaît le droit de ces groupes à la propriété et à la gouvernance des données, y compris celles issues de la recherche menée par eux ou celles qui les concernent. L'École souscrit aux principes de PCAP®¹⁶ des Premières Nations et aux principes CARE¹⁷ pour la gouvernance des données autochtones qui soutiennent la gestion et la souveraineté de ces données.

5. Portée

Les directives, politiques et pratiques élaborées en vue de l'exécution de la présente stratégie de gestion des données s'appliquent à tous les chercheur.euse.s, ainsi qu'à toutes les données de recherche générées à l'École, et ce, quel qu'en soit le statut dans le cycle de vie des données.

Les politiques et pratiques fondées sur cette stratégie ne concernent pas les données qui sont directement liées, d'une manière ou d'une autre, aux procédures de fonctionnement normales de l'environnement pédagogique et éducatif de l'École. Si des données non liées à la recherche deviennent des données de recherche par des moyens appropriés, ces données seront subséquemment gérées et traitées comme telles.

La gestion des données de recherche est étroitement liée à d'autres sujets, notamment la recherche impliquant des êtres humains, l'utilisation éthique des données (p. ex., l'utilisation de l'intelligence artificielle), et bien d'autres. Chaque chercheur.euse de l'École est tenu.e de suivre les directives décrites dans la *Politique institutionnelle sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains*¹⁸ pour mener toute recherche impliquant la participation de personnes. Bien sûr, l'utilisation éthique des données ne se limite pas au seul cadre de la gestion des données de recherche; cette question ne sera pas abordée dans le présent document.

¹⁶ <https://fnigc.ca/fr/les-principes-de-pcap-des-premieres-nations/> (dernière consultation : 30 nov. 2022).

¹⁷ <https://www.gida-global.org/care> (dernière consultation : 30 nov. 2022).

¹⁸ https://ecolenationaledecirque.ca/wp-content/uploads/2022/06/politique_institutionnelle_sur_letthique_de_la_recherche_avec_des_etres_humains_12.12.2018_approuvee_par_ca_lg.pdf (approuvée en déc. 2018; dernière consultation : 28 nov. 2022).

6. Rôles et responsabilités

Les paragraphes suivants décrivent les responsabilités des individus, des groupes et des entités qui jouent ou joueront un rôle dans la gestion des données de l'École.

Haute direction : est responsable de l'application de la présente stratégie.

Directeur.rice du Centre de recherche : a pour responsabilité de veiller à l'application de la stratégie et d'allouer un budget pour permettre le développement d'une gestion des données de recherche au sein de l'École.

Gestionnaire d'actif informationnel : a pour responsabilité la surveillance générale et le soutien de la gestion des données de recherche à l'École. Le.la gestionnaire d'actif informationnel interagit avec les chercheur.euse.s qui œuvrent ou collaborent avec l'École et les conseille sur les pratiques de gestion des données. En outre, le.la gestionnaire interagit avec des ressources connexes, si nécessaire, pour soutenir la gestion des données de recherche à l'École.

Chercheur.euse.s : entreprennent des recherches et produisent des données qui sont à la base du cycle de vie des données. Les chercheur.euse.s jouent un rôle critique en matière de gestion des données de recherche. Il.elle.s doivent se conformer aux pratiques et aux lignes directrices élaborées dans la présente stratégie.

Groupe de travail sur la gestion des données de recherche : élabore et met en œuvre les pratiques de gestion des données de recherche à l'École. Ce groupe devrait comprendre (au minimum) le.la gestionnaire d'actif informationnel, le.la président.e du comité d'éthique de la recherche, le.la directeur.rice du Centre de recherche et le.la gestionnaire de la bibliothèque. Ce groupe est sensibilisé aux nombreux domaines que touche la gestion des données de recherche. Il participera aux consultations et aux discussions pertinentes à ce sujet afin de s'assurer que les pratiques de gestion des données de recherche s'alignent en tous points avec celles des entités connexes de l'École. Ce groupe peut évoluer vers le comité de gouvernance, comme spécifié à la section 7.3.

Services de soutien : appuient les chercheur.euse.s dans la gestion des données. Grâce à ces services, les chercheur.euse.s peuvent recourir à l'expertise et obtenir des conseils de personnes bien informées (c.-à-d. le.la gestionnaire d'actif informationnel), en plus d'avoir accès à des outils, des documents et des informations créés ou utilisés spécialement pour les soutenir dans la gestion des données de recherche.

Comité d'éthique de la recherche (CÉR) de l'École nationale de cirque : assure le respect de la dignité des êtres humains qui participent à des activités de recherche menées sous l'autorité ou sous les auspices de l'École nationale de cirque. Le conseil d'administration de l'École a confié au CÉR la responsabilité d'évaluer les activités de recherche afin qu'elles soient conformes aux exigences éthiques et aux lois applicables en vigueur.

7. Approche

L'atteinte des objectifs relatifs à l'élaboration de la gestion des données de recherche à l'École nécessitera des efforts multiples, notamment en ce qui a trait aux cinq composantes suivantes :

- Sensibilisation et accompagnement;
- Détermination des pratiques de gestion des données de recherche;
- Gouvernance et gestion;
- Développement de l'infrastructure;
- Création d'un dataverse.

Le détail des tâches envisagées pour chacune de ces cinq composantes est décrit ci-dessous. Chacune d'elles a été déterminée et choisie en tenant compte à la fois de la nécessité de la gestion des données de recherche, de l'environnement de recherche de l'École ainsi que des capacités et des ressources de cette dernière. La réalisation des tâches nécessitera de collaborer et de communiquer fréquemment avec le Comité d'éthique de la recherche de l'École, mais aussi avec les services de soutien informatique et ceux de la bibliothèque – et avec d'autres ressources si nécessaire – afin de garantir la constance et les capacités de toutes les entités ayant un lien avec les données de recherche. De plus, compte tenu des capacités et des ressources actuelles dont l'École dispose, la mise en œuvre de l'approche pourra également tirer parti de ressources extérieures qui, par exemple, visent à soutenir les chercheur.euse.s canadien.ne.s en général.

7.1 Sensibilisation et soutien

La sensibilisation des personnes à la gestion des données de recherche au sein de l'École et la présence de services de soutien sous diverses formes sont des composantes essentielles au développement d'une culture de gestion qui respecte les meilleures pratiques en matière de traitement des données de recherche.

- Sensibiliser les chercheur.euse.s de l'École ainsi que les entités et les partenaires connexes aux avantages de la gestion des données de recherche.
- Déterminer les besoins éducatifs des chercheur.euse.s, et y répondre, en lien avec la gestion des données de recherche et l'utilisation de l'informatique en recherche en général.
- Promouvoir la gestion des données de recherche auprès des chercheur.euse.s de l'École en leur offrant des possibilités de formation portant sur les lignes directrices et les pratiques existantes et nouvelles en matière de gestion des données de recherche.
- Développer des ressources documentaires et des présentations permettant aux chercheur.euse.s de mettre en œuvre les meilleures pratiques de gestion des données de recherche, et ce, quel que soit le type de donnée. D'un côté, les services et les ressources comprennent des expert.e.s détenant les connaissances techniques et opérationnelles nécessaires. De l'autre, ces services et ressources donnent accès à des outils, documents et informations auxquels les chercheur.euse peuvent se référer et qui traitent des

pratiques exemplaires ainsi que des tâches qui seront éventuellement mandatées par les Organismes (p. ex., les plans de gestion des données et le dépôt des données).

- Implanter des procédures d'accueil et d'intégration pour les nouveaux.elles chercheur.euse.s (p. ex., à temps plein, à temps partiel, étudiant.e.s, collaborateur.rice.s, etc.) afin de s'assurer que ces personnes aient les connaissances et disposent des outils nécessaires pour travailler de manière appropriée avec les données de recherche et en assurer la saine gestion.
- Assister les chercheur.euse.s de l'École dans la gestion des données de recherche et les pratiques connexes grâce à l'expertise d'une personne compétente et bien informée.

7.2 Pratiques de gestion des données de recherche

L'élaboration des pratiques de travail que les chercheur.euse.s pourront utiliser quotidiennement en lien avec la gestion des données de recherche nécessitera d'aborder de nombreux sujets ayant trait à cette gestion. Compte tenu de l'environnement de recherche existant à l'École, la contribution des chercheur.euse.s sera précieuse pour élaborer des pratiques et des procédures de gestion des données qui répondent bien à tous les intérêts.

- Par le biais de discussions collaboratives avec les chercheur.euse.s de l'École, développer des pratiques spécifiques à l'environnement de recherche de l'École qui soutiennent les orientations des chercheur.euse.s. Les sujets d'intérêt comprendront (sans s'y limiter) : les données brutes et archivées, l'utilisation des fichiers, le stockage, le transfert/transport des données, la sauvegarde, la sécurité et la confidentialité, les métadonnées et la documentation, l'archivage et la préservation à long terme, l'incidence géographique, la portée et le champ d'application des procédures et du soutien de la gestion des données, la prise en compte et les procédures pour les données analogiques, la souveraineté des données autochtones, la gestion des données autochtones pour les communautés situées à l'extérieur du Canada, le partage des données et la collaboration, l'utilisation secondaire des données, la propriété intellectuelle, le droit d'auteur et la propriété.
- Simplifier les pratiques de gestion des données de recherche afin de les aligner à la production d'autres travaux liés à la recherche et de les faire coïncider avec ceux-ci, notamment en ce qui concerne les demandes d'évaluation de l'éthique pour la recherche impliquant des êtres humains.
- Développer et intégrer des procédures appropriées pour toute recherche menée avec et sur les peuples autochtones afin de soutenir la souveraineté des données autochtones.

7.3 Gouvernance et gestion

Les responsabilités de gouvernance et de gestion sont nécessaires pour assurer la surveillance continue de la gestion des données de recherche à l'École, aussi bien pendant la phase de développement que durant la mise en œuvre continue.

- Mettre en place un comité de gouvernance de la gestion des données de recherche, soit un petit groupe de personnes, affiliées ou non à l'école, afin de guider la gestion actuelle et future des données de recherche.
- Effectuer des évaluations continues et périodiques des pratiques de gestion des données de recherche de l'École afin de déterminer les révisions ou les ajouts nécessaires à apporter aux ressources pertinentes.
- Confier au gestionnaire d'actif informationnel de l'École les responsabilités liées à la surveillance, à l'évaluation des procédures et des pratiques, et à la gestion générale des données de recherche.
- Cerner les besoins financiers et y répondre pour soutenir les efforts de gestion des données de recherche de l'École et, ainsi, assurer la disponibilité de l'infrastructure et des services de soutien dans le futur.

7.4 Infrastructure

Pour améliorer les capacités et les pratiques de gestion des données de recherche de l'École, il faudra se pencher sur l'infrastructure liée à cette gestion et à l'informatique en général.

- Comprendre le contexte actuel des données et de l'informatique à l'École afin de fournir un aperçu des pratiques existantes en ce qui a trait aux données et à l'infrastructure de soutien.
- Déterminer et mettre en œuvre l'infrastructure appropriée et les changements et/ou ajouts de procédures connexes pour soutenir les besoins de l'École et de ses chercheur.euse.s dans la gestion des données de recherche. Cela inclut l'accès au matériel et aux logiciels nécessaires qui peuvent permettre l'intégration de nouvelles pratiques de gestion des données de recherche dans les procédures et opérations normales des chercheur.euse.s.
- Communiquer avec les chercheur.euse.s afin de les informer sur l'infrastructure et les changements et/ou ajouts de procédures connexes dans l'optique que chacun.e puisse travailler de manière efficace et efficiente grâce aux nouveaux mécanismes en place.
- Fournir les ressources nécessaires aux chercheur.euse.s pour collaborer avec leurs homologues à l'externe, et avec les partenaires, par le biais d'outils, d'une infrastructure informatique et de protections qui assurent la sécurité des données et appuient le développement de la recherche, des collaborations et des partenariats.
- Effectuer une évaluation continue du contexte informatique de l'École pour mieux orienter les efforts futurs et garantir que les capacités, les pratiques et l'infrastructure liées à la gestion des données puissent répondre aux besoins de la recherche.

7.5 Dataverse

Conformément à la notion selon laquelle les données générées par la recherche à l'École doivent être considérées comme un atout, la création d'un dataverse favorisera la préservation et la réutilisation de ces données.

- Développer et concevoir un dataverse spécifique à l'École contenant les ensembles de données existants et nouveaux, la documentation associée, les métadonnées et le code, qui servira de dépôt centralisé afin de faciliter la préservation et la réutilisation des données, le cas échéant. Évaluer l'accessibilité des données et leur réutilisation en fonction des données ou des ensembles de données d'intérêt, des personnes qui en font la demande et des objectifs de recherche prévus. Toutefois, le développement d'un tel dataverse et la possibilité pour les personnes de demander l'accès aux données n'impliquent pas leur ouverture. La création d'un dataverse peut tirer parti d'outils et de ressources mis à la disposition des chercheur.euse.s de l'École. Il est reconnu que les données analogiques nécessiteront une attention et des ressources particulières.
- Attribuer des responsabilités de supervision et de gestion du dataverse de l'École.
- Se tenir au courant des dataverses et des ensembles de données externes, y compris ceux qui se trouvent au Canada et à l'étranger, qui peuvent être pertinents pour le travail de l'École, puis rendre cette information accessible aux chercheur.euse.s par le biais de la documentation et/ou de possibilités de formation.

8. Calendrier

Les principaux éléments ci-dessus seront au cœur du développement de la capacité de gestion des données de recherche de l'École pour 2023-2024. Il est à noter que le calendrier et l'exercice financier (T1) de l'École nationale du cirque commencent le 1^{er} juillet. Le tableau 1 présente brièvement les principales tâches liées à l'approche dans son ensemble ainsi que le calendrier d'achèvement prévu. Certaines tâches, notamment l'évaluation des besoins de l'École en matière de gestion des données et du contexte informatique, ainsi que l'élaboration de la présente stratégie, ont débuté au premier trimestre de 2022.

Tableau 1. Calendrier des principales tâches pour le développement de la gestion des données de recherche de l'École nationale du cirque en 2023-2024.

Tâche	Compsante(s) connexe(s)	2022-2023				2023-2024			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Cerner les besoins liés à la gestion et à l'infrastructure des données de recherche; comprendre le contexte informatique et celui des données.	Sensibilisation et soutien; infrastructure.								
Élaborer une stratégie institutionnelle de gestion des données; obtenir l'approbation du conseil d'administration; rendre la stratégie publique et informer les Organisme d'ici le 1 ^{er} mars 2023.	Stratégie institutionnelle.								
Mettre sur pied un comité de gouvernance.	Gouvernance.								
Mettre en œuvre les ajouts/changements	Infrastructure.								

d'infrastructure; informer les chercheurs									
Développer des pratiques de gestion des données; produire des documents et des ressources de soutien.	Pratiques de GDR; sensibilisation et soutien;								
Créer un dataverse comprenant le dépôt de données et le développement de répertoires.	Dataverse.								

Après la phase de développement, les tâches continues comprendront :

- la sensibilisation et le soutien continus;
- l'évaluation et l'adaptation périodiques de l'infrastructure ainsi que des pratiques de gestion des données de recherche, le cas échéant;
- la gouvernance et la gestion de manière générale;
- la surveillance et la gestion continues du dataverse de l'École.

9. Ressources complémentaires

Politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche : <https://science.gc.ca/site/science/fr/financement-interorganismes-recherche/politiques-lignes-directrices/gestion-donnees-recherche/politique-trois-organismes-gestion-donnees-recherche>.

Déclaration de principes des trois organismes sur la gestion des données numériques : <https://science.gc.ca/site/science/fr/financement-interorganismes-recherche/politiques-lignes-directrices/gestion-donnees-recherche/declaration-principes-trois-organismes-gestion-donnees-numeriques>.

Politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche – Foire aux questions : <https://science.gc.ca/site/science/fr/financement-interorganismes-recherche/politiques-lignes-directrices/gestion-donnees-recherche/politique-trois-organismes-gestion-donnees-recherche-foire-aux-questions>.

Assistance pour le plan de gestion des données : <https://assistant.portagenetwork.ca/>.

10. Contact

Pour toute question ou tout commentaire, veuillez communiquer avec nous à l'adresse critac@enc.gc.ca.